



Achat ou vente des murs commerciaux

Par **clem78**, le **24/06/2013** à **15:38**

bonjour Je vous remercie de m'indiquer à quel droit appartient l'achat ou vente des murs commerciaux : droit civil ou droit commercial.
Cordialement

Par **trichat**, le **24/06/2013** à **16:18**

Bonjour,
Une réponse de normand: aux deux.
En fait tout dépend de ce que vous mettez dans l'expression "murs commerciaux".
- Pour la partie construite - le local d'accueil d'une activité commerciale - l'achat/vente relève du droit civil;
- Pour l'exercice d'une activité commerciale, bail commercial, exploitation d'un fonds de commerce, les transactions relèvent du droit commercial.
Cordialement.